

■ **EPERCE Sàrl en liquidation**, à Monthey, entreprise de travaux de construction, dissoute d'office par le préposé en application des art. 88.a, 86 al. 2 et 3 ORC (FOSC no 26 du 09.02.2004, p. 15, publ. 2108776). Par décision judiciaire du 10.02.2004, cette société a été déclarée en état de faillite. Par décision judiciaire du 16.03.2004, cette faillite a été suspendue faute d'actif.

Journal no 370 du 17.03.2004
(02180606 / CH-621.4.006.747-8)